



Schéma départemental Des services aux familles 2024-2026

Groupe de travail - session 1

Axe 4 / Renforcer l'accompagnement des parents et l'information des familles

MARDI 27 FÉVRIER 2024 DE 9H30 À 12H30

ESPACE MAURICE NILES - BOBIGNY

Ordre du jour

Introduction et lancement des groupes de travail du Comité départemental des services aux familles

1. Actualités nationales et diagnostic territorial
2. Ateliers sur le plan d'actions
3. Restitution en plénière
4. Prochaines échéances, modalités de travail

Tour de table des participant.es

Introduction

1. Le Comité départemental des services aux familles (CDSF) : objectifs, gouvernance, membres, fonctionnement, nouveautés par rapport au SDPEP. Installation en 2023.
2. Rôle du secrétariat général du CDSF et animation des groupes de travail
3. Précisions sur le cadre des groupes de travail
4. Des évolutions nationales conséquentes au niveau législatif et réglementaire : orientations du service public de la petite enfance (SPPE) et de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la Cnaf (2023-2027). Nouveaux leviers.
5. Prochaines échéances pour l'ensemble des Villes

Lancement des groupes de travail

Le CDSF met en place des groupes de travail, organisés par le secrétariat général. Leurs thématiques sont validées en séance plénière (5 groupes actuellement) et renouvelées annuellement (poursuite ou clôture des travaux).

Chaque groupe de travail a en charge :

- L'élaboration d'une feuille de route annuelle en cohérence avec les décisions et priorités identifiées en séance plénière du CDSF ; pour leur démarrage, les groupes de travail s'appuieront sur un "plan d'actions" ouvert à leurs contributions;
- Le lancement et le suivi des actions / productions concernant sa thématique ;
- La préparation des éléments de bilan de son groupe pour le Bureau.

La composition des groupes de travail s'appuie sur les membres du CDSF ou leurs représentants.

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités.

Actualités : politique nationale

Service public de la petite enfance

Loi plein emploi – Art.17 : les villes, "autorités organisatrices"

La loi distingue les villes de – 3 500 habitant.es et + 10 000 habitant.es

En Seine-Saint-Denis, 4 villes ont moins de 10 000 habitant.es

(L'Île-Saint-Denis, Coubron, Gournay et Vaujours)

Les villes de + 3 500 habitant.es

- Recenser les besoins des enfants et de leurs familles en matière des services aux familles et ceux disponibles sur leur territoire
- Informer et accompagner les familles
- Planifier le développement des modes d'accueil
- Soutenir la qualité des modes d'accueil

Au 1/1/2025

Les villes de + 10 000 habitant.es

- Mettre en place un Relais petite enfance (au 1/1/2026)
- Rédiger (au 1/1/2025) un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil compatible avec le SDSF, avec une concertation préalable, incluant :
 - Modalités de développement ou de redéploiement des modes d'accueil
 - Calendrier de réalisation
 - Coût prévisionnel des projets
 - Conditions d'accessibilité, financière, géographique et selon les situations sociales
- Transmettre au CDSF les actualisations du schéma et bilans intermédiaires et final

Service public de la petite enfance

Loi plein emploi – Articles 17 et 18.

CD : autorisation EAJE, agrément et formation AM, contrôles. Renforcement de compétences de contrôle. Pilotage national des PMI.

Caf : expertise développement, financement, contrôles coordonnés (volet financier) avec CD et Etat.

Préfecture, services déconcentrés : préside le CDSF, contrôles, inspection du travail

Région : recense les besoins de formation auprès des Départements et CDSF, établit le SRFSS, finance la politique de formation, arrête un programme régional de formation professionnelle continue

Des moyens associés portés par la branche famille

1,5 milliards d'euros supplémentaires sont prévus d'ici 2027.

Parmi les mesures programmées sur les trois premières années :

- **Informations aux familles** : revalorisation des financements RPE, généralisation du parcours « Arrivée de l'enfant », amélioration de monenfant.fr
- **Développement et pérennisation** : revalorisation de la PSU et du FME, création d'un Plan Mam, augmentation de la prime d'installation, augmentation du bonus territoire places existantes, mise en place d'un bonus trajectoire...
- **Accessibilité** : lancement du Fonds innovation petite enfance, réforme du Label AVIP, réforme du CMG pour aligner les restes à charge...
- **Qualité** : mise à jour du référentiel fonds public et territoire (dont intégration volets qualité et innovation), révision de la Charte qualité en Mam, financement des journées pédagogiques en crèche par la PSU...
- **Contrôle** : révision du spectre et de la procédure de contrôle

Des éléments en attente sur les bonus rémunération et le soutien aux AO.

Mesures nationales COG 2023-2027

Sur la parentalité

Les Caf sont les 1^{er} financeurs des dispositifs et actions Parentalité avec 383 millions € (2022)

- Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le SPPE et la démarche 1000 premiers jours
 - Développer les LAEP
 - Développer le parcours « arrivée de l'enfant » testé en Seine-Saint-Denis
- Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité
 - Développer les lieux ressources parentalité (Maison des parents, Maison des 1000 premiers jours...)
 - Renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentale, ainsi que les dispositifs permettant le répit parental et familial (notamment autour des vacances, des LAEP, des services d'aide à domicile)
- Renforcer l'accompagnement de la séparation auprès des 2 parents
 - Renforcer les offres visant à apaiser les conflits et maintenir le lien parents-enfants
 - Élaborer une offre spécifique autour des violences intra-familiales en appui avec des partenaires spécialisés

Éléments de diagnostic

Soutien à la parentalité : information, coordination, rééquilibrages

- 32% des familles sont monoparentales.
- 17% des enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer monoparental.
- 6799 foyers monoparentaux BRSA portés par la mère, ayant des enfants 0-3 ans.
- 5319 enfants étaient confiés à l'ASE en 2021 dont 4% de moins de 3 ans.
- 4 Services d'accueil jour : accueil de 164 familles, représentant 330 enfants de moins de 6 ans (+ les fratries)
- Violences intra-familiales et faites aux femmes
- Des dispositifs comme les LAEP (79), les accueils enfant – parent en PMI, le REAAP (196 actions), la médiation familiale (4 lieux) et les espaces de rencontre (4), 8 lieux labellisés "lieux ressources" et des « Maisons des 1000 premiers jours » en cours de déploiement
- Des besoins accrus de socialisation information et d'accompagnement à la parentalité ...

Leviers :

- Un cadre nouveau réaffirmé pour le soutien à la parentalité, « la charte »
- Un réseau d'interventions de terrain à rééquilibrer territorialement
- Mieux faire connaître les LAEP
- Développer les lieux ressources Parentalité

Efforts :

- Coordination entre les intervenant.es au niveau local
- Formation des professionnel.les
- Articulation avec des initiatives d'accès à la culture, d'éveil et lien à la nature ...
- Développement de l'information et de l'accompagnement des familles, via les RPE et les lieux ressource

Chiffres clés socio-économiques - Familles en Seine-Saint-Denis

Familles avec enfants de moins de 25 ans



Insee, RP 2019

En Seine-Saint-Denis



302 569 familles



En Île-de-France



2,1 millions de familles



En France métropolitaine



10,6 millions de familles



Familles avec enfants de 0 à 5 ans



CAF BCE 2020 - Insee 2018

112 759 familles

42 % des familles avec enfants



Familles monoparentales (parmi les familles avec enfants)



Insee, RP 2019

En France métropolitaine

29 %

En Île-de-France

29 %

En Seine-Saint-Denis

32 %



Mortalité infantile (pour 1 000 enfants nés vivants)

Seine-Saint-Denis Île-de-France France métropolitaine



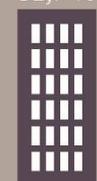
Insee 2020, statistiques de l'état civil. Taux de mortalité infantile est le rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Logements sociaux

31,7 % des ménages habitent dans un logement social en Seine-Saint-Denis

Insee 2019

31,7 %



21,9 %



14,7 %



21,9 % des ménages habitent dans un logement social en Île-de-France et **14,70 %** en France métropolitaine

Femmes enceintes

6 850 femmes enceintes sont suivies en PMI de quartier

CD 93/PMI 2018

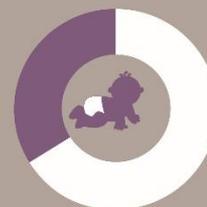


Enfants moins de 6 ans



CD 93/PMI 2019

33,7 % des enfants sont suivis en PMI



Bénéficiaires de l'AEEH

1 940 enfants de 0 à 5 ans bénéficient de l'Allocation d'Éducation pour **Enfant Handicapé**

CAF 2021

Recours aux projets REAAP

Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents



196 projets REAAP ont touché 12 924 familles

CAF 2021

Mise en place des CLAS

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire



CAF 2021

169 structures ont signé un CLAS couvrant 11 290 enfants



4,3 % enfants bénéficiaires



LAEP par commune

Lieux d'Accueil Enfants Parents



CAF 2021

79 LAEP, soit 1 LAEP pour 1 940 enfants (certaines communes ne sont pas couvertes) **Ce taux varie de 1 pour 414 enfants à 1 pour 5 700 enfants**



Principaux services et dispositifs

CAF

- REAAP
- Lieux ressources parentalité
- Centres sociaux
- Médiation familiale
- Espaces de rencontre
- Services d'aide à domicile
- LAEP
- Ludothèques
- Projets familles et aides aux vacances
- Interventions sociales territorialisées

Conseil Départemental

- Centres de PMI
- Cabanes des 1000 jours
- Crèches départementales
- Actions de prévention (ASE) : SAJ, Relais parental, Espace petite enfance, TISF, REAAP...
- Service social et réseau de partenaires

Présentation du plan d'actions

Axe 4 / Renforcer l'accompagnement des parents et l'information des familles

INFORMER LES FAMILLES

1 - Informer les familles sur leurs droits	Recenser et valoriser les événements locaux (forum, rencontres ...) facilitant l'accès aux modes d'accueil et le soutien à la parentalité
	Promouvoir les ateliers parents enfants en centre de PMI ainsi que les actions de prévention (prévention de la surexposition aux écrans, développement du langage...)
	Informers les employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité
	Structurer les conditions d'exercice du guichet unique d'information pour les RPE à destination des familles
2 - S'engager dans l'accompagnement des familles aux démarches numériques liées aux modes d'accueil et aux services de soutien à la parentalité	Poursuivre l'activité de la hotline du service des crèches départementales
	Evaluer l'impact de la dématérialisation des demandes de places en termes d'augmentation du non-recours
	Mobiliser les acteurs de l'accompagnement au numérique au bénéfice des familles les moins autonomes.

Axe 4 / Renforcer l'accompagnement des parents et l'information des familles

SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DE PROJETS

3 - Soutenir et développer les actions en faveur de la parentalité	Développer les LAEP et mieux faire connaître leurs actions aux familles
	Développer les actions de répit parental
	Poursuivre les partenariats culturels de proximité (bibliothèques/médiathèques, résidence d'artiste Hisse et Ho, ateliers avec A93 Soleil) avec les acteurs de la petite enfance portés par la Direction Culture du Conseil Départemental
	<i>Formation des professionnel.les sur la détection des violences intra-familiales et l'orientation des familles / Déployer l'information sur le réseau et les dispositifs mobilisables</i>

Axe 4 / Renforcer l'accompagnement des parents et l'information des familles

ASSURER LES PASSERELLES

Faciliter les transitions entre modes d'accueil du jeune enfant, école et accueil péri et extrascolaire ainsi qu'avec les services et établissements médico-sociaux	Développer les classes passerelles
	Développer les liens entre modes d'accueil et TPS, par exemple à travers des formations intercatégorielles
	Soutenir et coordonner les initiatives accompagnant les familles dans les continuités de parcours des enfants en situation de handicap

Axe 4 / Renforcer l'accompagnement des parents et l'information des familles

COORDINATION DES ACTEURS

Coordonner les acteurs et clarifier les rôles	Ajuster l'offre de services à partir d'une meilleure connaissance des attentes des familles
	Partager et informer sur l'animation de réseau pour les LAEP et les REAAP
	Informier, accompagner et promouvoir la nouvelle labellisation « lieu ressource » de la CAF (dans le cadre du Fonds national parentalité), afin de développer des structures repères aux services des familles
	Accompagner l'implantation des Maisons des 1000 premiers jours (labellisation en lieu ressource, attendus spécifiques au regard de la cible)

Pause

Ateliers en sous-groupe

Travail en sous-groupe

4 ateliers

- Informer les familles
- Développer des actions de soutien à la parentalité
- Assurer les passerelles
- Coordination des acteurs

Modalités

- 30 minutes par atelier
- Passage dans 2 ateliers
- Commentaires et propositions pour le plan d'actions

Restitution en plénière

Modalités de travail

Modalités de travail

Désignation d'un ou deux référent.es par groupe de travail

- Référent 1
- Référent 2

Fréquence :

- Nombre de réunions par an (3 à 4)

Objectifs de la prochaine session :

- À fixer conjointement

Sous-groupe à formaliser :

- Thématique 1
- Thématique 2
- ...

Actions à enclencher/déployer prioritairement :

- Action 1
- Action 2
- ...



**Merci à toutes et à tous
pour votre participation**